



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 21 mai 2026

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34	L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize mai s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DEVE COLLETTE Alexandra ; DI LUNA Kevin ; MAUBERT SEPULVEDA Annie ; MAUBERT Jean Pierre ; ROUX Diane ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; COAT Jean-François ; MATTEI Martine ; HAUSHERR François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; PALMIER Kevin ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; SABATIER Sylvie ; DUBOIS Damien ; ALLEGRE Clément ; PRADIER-LAGET Jérôme ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> LAFONT Agnès (procuration à RIFFARD VOILQUE Martine) ; PORQUET Céline (procuration à CAOT Jean François) ; CHEBOUKI Mouloud (procuration à HAUSHERR François) jusqu'à la délibération n° 2026-107 ; MICHAUD Christiane (procuration à Jérôme LAURENT) ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte (procuration à ALLEGRE Clément) <u>Absents :</u> HALLYNCK Dominique
<u>Délibération</u> N° 2026-092	<u>Votes :</u> - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions : 2 (COAT Jean François et PORQUET Céline) -
<u>Objet :</u> Commission d'appel d'offres - composition	

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1411-5 ;
- le code de la commande publique ;
- le renouvellement de l'assemblée délibérante à la suite des élections municipales ;

Considérant

- que la commission d'appel d'offres est une commission obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale ;
- qu'il appartient au conseil communautaire de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que la communauté de communes compte une population supérieure à 3 500 habitants ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 32 voix pour et 2 abstentions (COAT Jean François et PORQUET Céline)

DECIDE :

- La composition de la commission d'appel d'offres
 - Le président de la communauté de communes, président de droit de la commission ;
 - de cinq membres titulaires ;
 - de cinq membres suppléants,

Élus au sein du conseil communautaire.

- Les modalités d'élection

Il est procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- Du déroulement du scrutin

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste n° 1 :

Membres titulaires : Olivier CHAUTARD/ Daniel ARCHAMBAULT/ Jérôme LAURENT/ Martine MATTEI/ Brigitte PUJUGUET

Membres suppléants : Christophe MATHON/Bernard CHAZAUT/ Martine RIFFARD VOILQUE/Alexandra DEVE-COLLETTE/Brigitte DUMARCHE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Résultats de l'élection :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de suffrages exprimés : 34

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral : 6.8

32 voix pour

2 abstentions

Après application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus :

Membres titulaires :

Olivier CHAUTARD/ Daniel ARCHAMBAULT/ Jérôme LAURENT/ Martine MATTEI/ Brigitte PUJUGUET

Membres suppléants :

Christophe MATHON/Bernard CHAZAUT/ Martine RIFFARD VOILQUE/Alexandra DEVE-COLLETTE/Brigitte DUMARCHE

Le secrétaire de séance

M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 007-240700864-20260521-2026_092-DE